



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétudes des médecins urgentistes en Martinique

Question écrite n° 21561

Texte de la question

Mme Josette Manin rappelle à Mme la ministre des solidarités et de la santé l'engagement pris publiquement par le Président de la République, fin septembre 2018, de débloquer 40 millions d'euros pour le centre hospitalier universitaire de la Martinique (CHUM). Alors qu'elle lui avait adressé une question écrite, déposée en début d'année 2019 et restée sans réponse, sur l'endettement du centre hospitalier universitaire de la Martinique sachant que cette problématique alimente encore les inquiétudes du personnel hospitalier et des urgences quant à la pérennité de leur poste et des moyens qui leurs sont dévolus. En effet, l'annonce de la fermeture de 230 lits suite au comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins, le nombre croissant de patients hospitalisés dans les couloirs, les longues attentes ainsi que les conditions de travail des médecins urgentistes ont déclenché un mouvement de grève qui s'enlise depuis trois semaines. Mme la députée rappelle que depuis l'incendie du centre hospitalier universitaire de la Guadeloupe, dont la reconstruction totale est prévue pour octobre 2022, des patients guadeloupéens viennent accroître le nombre de patients pris en charge par le CHUM alors que la situation était déjà très critique. Sur le long terme, s'ajoute le vieillissement de la population martiniquaise qui pose de nouvelles problématiques sanitaires. En dehors des questions organisationnelles qui alimentent cette situation, elle alerte sur la nécessité que les budgets soient enfin alloués car c'est l'avenir du secteur médical de la Martinique et de la santé des populations qui en dépend. Au regard des enjeux exposés, elle lui demande de lui préciser les conditions et le calendrier de versement de ces 40 millions d'euros annoncés au bénéfice du centre hospitalier universitaire de la Martinique.

Texte de la réponse

La situation du centre hospitalier universitaire (CHU) de la Martinique est un sujet qui retient la plus grande attention du Gouvernement. Les éléments de déficit, de dette et de trésorerie évoqués sont tout à fait avérés et font l'objet d'un suivi particulier. L'administration provisoire puis la nomination d'un nouveau directeur ont effectivement permis d'entamer une normalisation de la gestion. Le CHU passera une nouvelle étape très prochainement en présentant un plan de réorganisation qui sera analysé au niveau national par l'instance du comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins. En parallèle, l'Etat continue à apporter un soutien massif : les 40 millions d'euros d'aide exceptionnelle annoncés en septembre 2018 ont été versés fin 2018, en plus des autres crédits d'aide exceptionnelle déjà versés plus tôt dans l'année. Et en 2019, d'autres aides exceptionnelles ont déjà été attribuées. En parallèle, un plan de 28 millions d'euros pour mettre à niveau les équipements de sécurité a été décidé, dont 5 millions d'euros ont été engagés en 2018. Ce soutien, au total, est sans équivalent pour aucun autre établissement d'outre-mer ou de métropole. Le CHU entame une réforme profonde de ses organisations afin d'améliorer l'offre de soins martiniquaise et le service rendu à la population, tout en réduisant ses déséquilibres économiques. Le Gouvernement sait pouvoir compter notamment sur les élus du territoire pour soutenir cette évolution.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21561

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2019](#), page 6615

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6944